



Avril 2019

BULLETIN MUNICIPAL N° 35

Dépôt et publication Mairie de St Thomé
Siret n° 21070300500012 APE 751A
Site Internet : www.saint-thome.fr

- RENTRÉE SCOLAIRE DU 02 SEPTEMBRE 2019

Dès la rentrée scolaire 2019-2020, l'obligation scolaire s'appliquera à tous les enfants dès l'âge de 3 ans, ce qui signifie concrètement que les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans entre janvier et septembre 2019 ne seront admis à l'école qu'à partir du mois de septembre. Cela veut dire aussi que les enfants qui auront 3 ans après la rentrée scolaire, mais avant le 31 décembre, commenceront aussi de plein droit l'école en septembre.

Les inscriptions pour cette rentrée sont à effectuer en mairie dès maintenant. L'Inspection académique a besoin de connaître rapidement les effectifs de chaque école pour l'affectation des enseignants.

Madame Patricia VOLLE, directrice, accueille volontiers dès à présent les familles qui souhaiteraient visiter l'école préalablement à l'inscription.

La garderie fonctionne le matin de 7 h 30 à 9 h et le soir de 16 h 30 à 18 h au tarif de 0,50 € la demi-heure.

Les repas de la cantine sont confectionnés par le restaurant « Lou Magnan » de St Thomé. Les menus sont élaborés à base de produits frais, locaux, de saison et le plus bio possible. Le prix du ticket repas est de 3,60 €.

- CONSTRUCTION DU LOCAL BUVETTE-SANITAIRES SUR LE TERRAIN DU CLAU

Les travaux devraient s'achever début juin pour permettre l'utilisation des locaux le 9, date du spectacle gratuit proposé à 15 heures par La Cascade de Bourg Saint Andéol dans le cadre des Préalables au Festival d'Alba.

- BUDGET 2018- RÉSULTATS

Vote des Comptes Administratifs :

Commune

Fonctionnement : Dépenses 328 149,60 €, Recettes 366 534,34 € et, compte tenu d'un excédent reporté de 276 164,32 €, le résultat 2018 ressort à + 314 549,06 €.

Investissement : Dépenses 65 377,72 €, Recettes 572 692,24 € et, compte tenu d'un déficit reporté de - 239 346,50 €, le résultat 2018 ressort à + 267 968,02 €.

Assainissement

Exploitation : Dépenses 18 289,88 €, Recettes 27 993,46 € et, compte tenu d'un excédent reporté de 73 868,80 €, le résultat 2018 ressort à + 83 572,38€

Investissement : Dépenses 11 018,83 €, Recettes 14 649,90 € et, compte tenu d'un excédent reporté de + 20 627,77 €, le résultat 2018 ressort à + 24 258,84 €.

- BUDGET PRIMITIF 2019

FINANCES COMMUNALES

Les dotations de l'Etat et les diverses subventions (Etat, Conseil Départemental...) diminuent. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer d'augmentation en 2019 sur le taux des 3 taxes communales qui s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 10,30 % (moyenne départementale : 21,73 %)

Foncier bâti : 11,34 % (moyenne départementale : 18,75 %)

Foncier non bâti : 64,00 % (moyenne départementale : 78,35 %)

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été votée par le Conseil Communautaire à 0 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

Le budget primitif 2019 s'équilibre à la somme de 628 295,23 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à la somme de 483 682,58 € en recettes et dépenses d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019

Le budget assainissement s'équilibre à la somme de 106 164,21 € en recettes et dépenses d'exploitation et à la somme de 83 452,85 € en recettes et dépenses d'investissement.

La redevance d'assainissement 2019 ne subit pas d'augmentation et reste établie ainsi :

Part fixe : 65,00 € TTC, coût au m³ : 0,25 € TTC

- BRUITS DE VOISINAGE

Le bruit peut être gênant même à faible niveau s'il est répété. Les nuisances dues aux bruits peuvent être graves car elles touchent à la santé. Les bruits, en effet, entraînent la fatigue, la baisse de performance dans le travail, la perturbation du sommeil, le stress ou même la dépression nerveuse.

Ce problème de santé publique fait l'objet d'un important dispositif réglementaire de lutte contre le bruit dont l'arrêté préfectoral ° 2016-048-ARSDD07SE-01.

Chacun est tenu de prendre toutes les dispositions pour éviter d'être à l'origine, par lui-même ou par l'intermédiaire d'une personne, **d'un animal** ou d'une chose, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que selon le tableau ci-dessous :

	Horaires autorisés
Lundi au Vendredi	8 h-12 h et 14 h -19 h 30
Samedi	9 h-12 h et 15 h-19 h
Dimanche et jours fériés	10 h-12 h

- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUR ARDÈCHE RHÔNE ET VILLAGES

JEU DE PISTE A SAINT-THOMÉ : L'Office de Tourisme Intercommunal propose un jeu de piste en famille le **Judi 25 avril**. Rendez-vous à 15 h 30 sur la Place des Crottes. Petits et grands vont devoir coopérer afin de mener à bien les défis (jeux, mimes, photos, dessins...)

CHATEAU DE ROCHEMAURE ET ABBATIALE DE CRUAS : l'Office de Tourisme propose aux habitants de la communauté de communes, sur présentation d'un justificatif de domicile, de visiter gratuitement ces 2 sites touristiques. Renseignements sur le site internet www.sud.ardeche.tourisme.com

- ARDÉCHOISE DES JEUNES

La Commune accueillera de 12 h à 14 h, plus de 300 enfants dans le cadre de l'Ardéchoise des Jeunes.

Afin de préparer cette journée festive, les personnes intéressées sont les bienvenues le mercredi après-midi à la salle des fêtes pour confectionner les décorations dont le fil rouge cette année est : les jeux.

- ÉTAT CIVIL

Nous avons enregistré la naissance de Bastien FIDALGO né le 5 mars 2019 au foyer de Michaël FIDALGO et de Cassandra LAFFONT domiciliés Chemin de la Rivière. Félicitations aux heureux parents.

- ASSOCIATIONS

COMITÉ DES LOISIRS : Renseignements au 06 23 53 20 78 ou 06 72 61 30 53

- Samedi 18 mai : sortie en car à Nîmes avec visites guidées du Pont du Gard et des monuments romains.

- Samedi 13 juillet : **Paëlla** et bal

- PANNEAUPOCKET (flyer joint)

La Mairie a adhéré à l'application mobile PANNEAUPOCKET –« Ma commune dans la poche ».

En téléchargeant cette application gratuite sur votre smartphone ou tablette, vous trouverez des alertes météorologiques ou des informations communales ponctuelles.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter soit la mairie soit directement un correspondant Panneaupocket au 06 48 00 81 84.



SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.



SINON, FLASHEZ-NOUS !



MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !

SOYEZ INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

OFFERT PAR
LA MAIRIE !



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE